

Vos médicaments

LORS DE VOTRE SÉJOUR



Je vais être hospitalisé(e), que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- › Apportez vos dernières ordonnances de traitements en cours.
- › Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance.
- › Si cette hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

- › Si vous apportez des médicaments, signalez-le et remettez-les à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission.
- › Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service.
- › Vos traitements vous seront rendus à votre sortie.

Dans le cas où la pharmacie de la Clinique ne disposerait pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés pendant 48h, le temps que la pharmacie de la Clinique puisse procéder à leur commande.

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments aux infirmier(e)s du service ?

- › Pendant l'hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.
- › Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de la Clinique et administrés par l'infirmier(e) afin d'éviter tout risque d'interférence entre les médicaments que vous pourriez absorber.

De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon traitement habituel ?

Il est important de suivre le nouveau traitement prescrit par votre médecin spécialiste, car celui-ci est mieux adapté à votre état de santé. Les médicaments arrêtés ne sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont-ils autorisés ?

Non, ils ne sont pas autorisés. Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par la Clinique. En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.



À la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

En hospitalisation complète

Avant votre hospitalisation ou à la fin de celle-ci, votre médecin vous remettra une ordonnance de sortie, qu'il vous expliquera.

Le traitement peut être différent de celui que vous preniez habituellement à votre domicile. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.

N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

En hospitalisation ambulatoire

Votre médecin vous remettra une ordonnance lors de votre consultation pré-opératoire / pré-examen afin d'anticiper votre retour à domicile. N'oubliez pas de vous rendre à la pharmacie avant votre hospitalisation, afin de vous procurer les médicaments prescrits.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous !

De retour à mon domicile, à qui dois-je m'adresser si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ?

Votre médecin traitant aura reçu votre compte rendu d'hospitalisation et saura répondre à vos questions. Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.



VOUS NE DEVEZ EN AUCUN CAS PRENDRE DES MÉDICAMENTS SANS EN PARLER AU PERSONNEL SOIGNANT QU'ELLE QU'EN SOIT LA NATURE (ASPIRINE, DOLIPRANE, DAFALGAN, NUROFEN...).

IL EST IMPORTANT D'ÉVITER TOUT RISQUE D'ERREUR OU DE MÉLANGE ENTRE VOTRE TRAITEMENT HABITUEL ET CELUI PRESCRIT PAR LES MÉDECINS DE LA CLINIQUE.